



Extrait du www.acdn.net

<https://acdn.net/spip/spip.php?article1095>

En marche vers le crime nucléaire

- Accueil - Actualités - Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 19 octobre 2017

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Dans leur longue marche vers la mise en service de l'EPR de Flamanville, EDF et le gouvernement viennent de franchir une étape décisive, avec la bénédiction du Conseil d'Etat en date du 16 octobre.

Chacun sait aujourd'hui que l'EPR n'est pas seulement un gouffre financier, un modèle de gabegie, d'incurie, de tromperies, de dissimulations et de détournements, mais encore une aberration technologique, un condensé de malfaçons, et la plus belle promesse de catastrophe nucléaire civile, dont Fukushima n'a pas suffi à détourner la folie des dirigeants français. Un seul homme semble encore l'ignorer, mais à lui seul il va sauver l'EPR du néant. C'est le chef de l'Etat, le chef de chez les chefs. Il est en marche, il arrive, et le Conseil d'Etat vient de lui dégager la voie. Voici pourquoi et comment.

Le 12 décembre 2005, un arrêté gouvernemental établit des exigences de tenue mécanique, de qualité de conception et de fabrication, que les équipements nucléaires sous pression (cuves de réacteurs, générateurs de vapeur...) devront sans faute respecter. La moindre défaillance de ces pièces pourrait conduire à un accident majeur.

Dix ans passent, pendant lesquels l'EPR de Flamanville accumule les retards, les surcoûts, les déboires, les malfaçons et les malversations, à l'instar de son prédécesseur vendu « clés en main » aux Finlandais... et toujours pas entré en service.

Début 2015, Areva finit par « signaler » à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) les anomalies, que l'une et l'autre connaissent déjà depuis longtemps, dans la cuve du réacteur de l'EPR fabriquée par Creusot Forges, en matière de tenue mécanique et de qualité : l'acier du couvercle et du fond de la cuve ne respecte pas les normes de résilience. En cas de choc thermique ou autre, il peut se fissurer ou se disloquer. Logiquement, la cuve doit être refusée. Trop tard. L'ASN l'a laissée mettre en place et elle est quasiment inamovible.

Heureusement, le 30 décembre 2015, à l'heure où les Français préparent le réveillon, un arrêté du ministre de l'Ecologie prévoit une procédure dérogatoire pour la mise en service d'équipements de ce type, même s'ils ne satisfont pas à toutes les normes de sûreté. La sécurité de la population passe après les intérêts d'EDF, d'Areva et de la balance commerciale. Et surtout après le prestige de la France et de son « savoir-faire nucléaire ».

Indignées, plusieurs associations (France Nature Environnement, Réseau "Sortir du nucléaire", Greenpeace, Notre Affaire à Tous et le CRILAN) déposent auprès du Conseil d'Etat deux requêtes en excès de pouvoir. Ce sont ces recours que le Conseil d'Etat vient de rejeter le 16 octobre, faisant sauter l'ultime obstacle sur la voie qui permettra au gouvernement de décréter la mise en service du réacteur de Flamanville, la dérogation n'étant plus qu'une formalité.

Entre-temps en effet, M. Macron régnant, l'ASN a déblayé le terrain. En juillet 2017, elle formule un « projet d'avis » admettant que l'acier de la cuve prévue pour 60 ans n'est pas aux normes, mais qu'il pourra (et devra) tenir pendant 6 ans avant le remplacement du couvercle.... Encore hésitante, l'ASN lance une consultation publique pendant l'été et réserve son avis définitif pour la fin de l'année. 13 000 citoyens répondant à l'appel réfutent et rejettent dans leur quasi-totalité son avis "provisoire", rejoignant l'avis d'experts reconnus en sûreté nucléaire. Vont-ils être entendus ? Que nenni ! Comme si de rien n'était, le 11 octobre, l'ASN confirme mot pour mot son avis de juillet. Entériné cinq jours plus tard par le Conseil d'Etat.

Qu'on se le dise : un crime contre la population française, européenne et mondiale se prépare. Les criminels fourbissent leurs armes, le Lobby est à l'affût. Nous sommes le gibier.

ACDN

contact@acdn.net

+33 6 73 50 76 61